



## Hébergement à titre gratuit

Par **jessica37**, le **16/12/2008** à **17:20**

est-ce qu'une personne qui héberge une autre personne à titre gratuit peut-elle expulser celle-ci à la rue sans motif valable? et surtout en hivers?  
de plus j'aimerais savoir ce qu'encourt l'hébergeur lorsque celui-ci n'a nullement déclaré héberger quelqu'un ??